

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000  
**Demandeur :** Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ)

---

**PARTIE 2**

**Question 60**      **Référence:** *Programme PE201 appelé 'Générateur d'air chaud de 3e génération AFUE 92% (Petit CII) (E)', page 31, lignes 25 à 26*

'Le niveau de l'aide ramène le RSI pour le client de 6,9 ans à 2,7 ans,'

60.1 - La SCGM veut-elle parler ici de période de recouvrement de l'investissement au lieu de retour sur l'investissement? Si non, veuillez définir le retour sur l'investissement tel qu'utilisé ici dans le texte.

60.2 - Veuillez indiquer si la SCGM possède des données indiquant qu'il est nécessaire de viser un tel retour sur l'investissement pour obtenir le taux de participation visé. Le cas échéant, prière de fournir copie de ces données.

---

**Réponse 60**

**60.1** Oui.

**60.2** Voir réponse à la question 50.2 à la pièce SCGM-19, Document 15.10.